



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2021-2022

RB/CH

P.V. AEECA 14
P.V. TTCPA 03

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

Commission "Toutes les Commissions Parlementaires"

Procès-verbal de la réunion du 17 janvier 2022

Ordre du jour :

Présentation du Programme de travail 2022 de la Commission européenne par Mme Anne Calteux, Représentante de la Commission européenne au Luxembourg

*

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Fernand Kartheiser, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Gilles Baum, Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, M. Emile Eicher, M. Jeff Engelen, M. Fernand Etgen, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Léon Gloden, M. Gusty Graas, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Fernand Kartheiser, M. Fred Keup, M. Pim Knaff, Mme Josée Lorsché, M. Charles Margue, M. Georges Mischo, Mme Octavie Modert, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Gilles Roth, membres de la Commission "Toutes les Commissions Parlementaires"

M. Marc Angel, Mme Tilly Metz, membres du Parlement européen

Mme Anne Calteux, Représentante de la Commission européenne au Luxembourg

Mme Carole Thoma, M. Dennis Wernerus, Représentation de la Commission européenne au Luxembourg

Mme Rita Brors, M. Christophe Li, Mme Nadine Gautier, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Stéphanie Empain, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Nathalie Oberweis, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. Carlo Back, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, Mme Tess Burton, Mme Myriam Cecchetti, Mme Francine Closener, M. Frank Colabianchi, M. Félix Eischen, Mme Stéphanie Empain, M. Marc Goergen, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Martine Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Max Hengel, M. Dan Kersch, M. Claude Lamberty, M. Marc Lies, Mme Nathalie Oberweis, M. Roy Reding, M. Jean-Paul Schaaf, M. Marc Spautz, M. Carlo Weber, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler, M. Michel Wolter, membres de la Commission "Toutes les Commissions Parlementaires"

M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Monica Semedo, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Fernand Etgen, Président de la Chambre des Députés
M. Yves Cruchten, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

*

Présentation du Programme de travail 2022 de la Commission européenne par Mme Anne Calteux, Représentante de la Commission européenne au Luxembourg

Le Président de la Chambre des Députés évoque le rôle confié aux parlements nationaux par le Traité de Lisbonne, à savoir de procéder au contrôle du respect du principe de subsidiarité des propositions législatives émises par la Commission européenne. Cette compétence a été complétée par la déclaration de la Commission européenne faite sous la Présidence Barroso s'engageant à répondre aux avis politiques émis par les parlements nationaux. Le programme de travail annuel de la Commission européenne permet à la Chambre des Députés de détecter, parmi les nouvelles initiatives, les dossiers qui seront traités prioritairement au sein des commissions sectorielles. M. Etgen fait savoir que la Chambre des Députés participe activement à la Conférence sur le futur de l'Europe, entre autres en organisant des panels de discussion avec la société civile et des rencontres avec les citoyens.

Mme Calteux souligne que les parlements nationaux, et donc la Chambre des Députés, sont des partenaires importants pour la transposition et le succès de la politique européenne. Le Parlement est prédestiné à faire le lien entre le citoyen et le niveau européen, comme en fait preuve actuellement la Conférence sur le futur de l'Europe. Mme Calteux félicite le travail de la Chambre des Députés dans ce contexte. Une coopération étroite de la Commission européenne non seulement avec le Parlement européen, mais aussi avec les parlements nationaux serait une priorité de la Présidente Von der Leyen. Mme Calteux souligne que l'équipe de la Représentation de la Commission européenne se tient toujours à la disposition de la Chambre des Députés pour présenter et expliquer les initiatives de la Commission européenne, respectivement pour organiser des entretiens avec des commissaires ou hauts fonctionnaires européens.

Le programme de travail 2022 de la Commission européenne, adopté le 19 octobre 2021, est placé sous le titre « Ensemble pour une Europe plus forte ». Les éléments clés donnent suite à la déclaration sur l'état de l'Union faite par la Présidente Von der Leyen en septembre 2021.

Le document sert à informer le grand public sur les priorités de la Commission européenne, mais il sert aussi de base aux Présidences du Conseil de l'Union européenne. Ce troisième programme de travail signé par Mme Von der Leyen est axé autour de six grandes ambitions en place depuis 2019 et complétées par les défis actuels. Les grandes ambitions sont : gérer la transition double verte et digitale, mettre en place une économie au service des personnes et une Europe plus forte sur la scène internationale, promouvoir notre mode de vie européen et donner un nouvel élan à la démocratie européenne. S'y ajoutent les défis de la gestion sanitaire et la relance économique après la pandémie. La Commission européenne se doit de suivre une ligne cohérente, répondant aux défis qui se posent dans notre époque, pour faire sortir l'Europe de la crise.

Le programme de travail 2021 se basait sur les priorités présentées en 2019 et les défis de la crise. Le programme 2022 est plus résolu et suit une approche plus stratégique. Il prend en compte les évolutions des douze derniers mois, dont en premier lieu le fait que 70% de la population européenne (et 80% de la population adulte) est vaccinée contre le Sars-Cov-2. Dans le cadre du programme « Next Generation EU », présenté en 2021, les premiers fonds ont été versés aux Etats membres. La double transition verte et digitale a d'ailleurs été accélérée par la crise sanitaire.

Le calendrier des actions prévues pour 2022 a été adapté. Il se place dans le cadre du cycle annuel débutant par la déclaration sur l'état de l'Union en septembre, suivie d'une lettre d'intention envoyée au Parlement européen et au Conseil. Le dialogue interinstitutionnel sur les priorités aboutit ensuite à l'élaboration du programme de travail.

Les annexes du programme de travail contiennent la liste des nouvelles initiatives (Annexe 1), les initiatives à retirer selon le principe « one in one out » (« Refit », Annexe 2), les propositions prioritaires restant du programme de travail antérieur (Annexe 3), les retraits de la Commission européenne (Annexe 4) et les textes à abroger (Annexe 5).

Les priorités du programme de travail 2022 ont l'ambition de renforcer les Etats membres et les partenaires de l'UE pour arriver à une autonomie stratégique et une référence internationale en matière de valeurs. Le Président français a souligné qu'il faut travailler ensemble pour y arriver, et pour créer une Europe plus humaine, basée sur un modèle économique reconnu qui a fait ses preuves. Deux ans avant les prochaines élections européennes, il y a une certaine pression pour aboutir à des propositions concrètes. Le programme de travail 2022 contient 42 nouvelles initiatives divisés en 32 objectifs stratégiques, 26 initiatives « Refit » à retirer, 76 propositions prioritaires des années précédentes, 6 initiatives à retirer et 1 règlement à abroger.

Contenu du programme de travail 2022 de la Commission européenne

La poursuite du programme « Green Deal » continue à se faire dans la perspective d'une **Europe climatiquement neutre d'ici 2050**. Dans le cadre du plan d'action « zéro pollution », des initiatives dans les domaines de la gestion intégrée de l'eau et de la qualité de l'air ambiant sont proposées afin d'aligner les normes sur les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Dans le domaine de la biodiversité, un nouveau cadre est créé pour les transports (« zero emissions ability »), englobant une révision des normes pour les véhicules utilitaires lourds et pour des paquebots. Les règles de l'UE relatives aux gaz à effet de serre fluorés seront réexaminées. En matière du cadre d'action pour les produits durables et de l'économie circulaire, la Commission européenne proposera de renforcer les droits des consommateurs à la réparation des produits à des prix raisonnables. Deux initiatives ont pour but de réduire les matières en plastique. Des composantes importantes du programme sont le fonds de compensation pour le climat et le mécanisme d'ajustement de carbone aux frontières.

La Commission européenne mettra l'accent sur la **transformation digitale d'ici 2030**. L'UE envisage d'arriver à une souveraineté technique notamment pour devenir plus indépendante des marchés asiatiques, et à un leadership international dans le domaine de la digitalisation. 20% des fonds destinés au programme « Next Generation EU » seront investis dans le digital. Une proposition sur les semi-conducteurs (« EU Chips act ») sera adoptée dans les prochains mois. Pour combler les déficits de compétences et de connaissances, la Commission européenne proposera des mesures visant à faciliter et à promouvoir les compétences numériques dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur. Par ailleurs, une initiative sur les services numériques de mobilité multimodale sera élaborée. Dans le domaine de la cybersécurité, l'UE proposera une loi relative à la cyber-résilience et commencera à mettre en place un système européen de communication spatiales sûres au niveau mondial. Cette initiative est d'ailleurs très intéressante du point de vue du Luxembourg. D'autres initiatives seront prises dans les domaines de l'intelligence artificielle et d'une nouvelle stratégie industrielle.

La Commission européenne entend promouvoir **une économie au service des personnes** en mettant l'accent sur la durabilité et le social. La croissance économique, l'accès à des emplois de qualité, l'amélioration des conditions de travail, une large protection sociale et la possibilité de bénéficier d'un meilleur équilibre dans la vie sont des éléments guidant la politique européenne. Le Commissaire Nicolas Schmit présentera bientôt une proposition pour mieux protéger les travailleurs contre les risques liés à l'exposition à l'amiante au travail. Le projet sur le salaire minimum européen sera entamé concrètement sous la Présidence française. Les marchés de capitaux publics seront rendus plus attrayantes pour les entreprises de l'UE et l'accès des petites et moyennes entreprises aux capitaux sera facilité. Les procédures d'insolvabilité seront harmonisées afin d'accroître l'efficacité. L'Union européenne soutient l'effort international d'une réforme fiscale mondiale, établissant un niveau minimal d'imposition effective dans le monde et une réattribution des droits d'imposition. Le partenariat stratégique renouvelé avec les régions ultrapériphériques mettra le focus sur les régions au-delà des frontières de l'UE.

La Présidente Von der Leyen met un accent fort sur le volet de **l'Europe sur la scène internationale**. Le dialogue et la défense de nos valeurs fondamentales sont des pierres angulaires de la stratégie européenne. Dans cette perspective, il s'agit de créer de nouveaux partenariats et de renforcer les partenariats existants. Un règlement renforcé sur la loi de blocage sera présenté pour mieux protéger les opérateurs de l'UE. La nouvelle stratégie sur la coopération internationale en matière d'énergie a pour but d'examiner de nouvelles possibilités de déployer un système énergétique propre et de promouvoir l'efficacité énergétique ainsi que les technologies sûres et durables. Une communication établissant un plan d'action pour la gouvernance internationale des océans sera émise pour faire face aux menaces clés comme la pollution, les effets du changement climatique et la perte de biodiversité. L'engagement stratégique avec les partenaires du Golfe sera renforcé pour arriver à une meilleure stabilité de la région grâce au dialogue politique. La nouvelle initiative « Global Gateway » établira des partenariats de connectivité dans le monde entier. La Commission européenne présentera une nouvelle déclaration conjointe UE-OTAN et cherchera à accélérer les travaux sur une véritable union européenne de la défense.

La **promotion du mode de vie européen** se traduira par des initiatives améliorant le sentiment de la sécurité (lutte contre la criminalité organisée et contre la traite des êtres humains, échange sécurisé de données essentielles, règles sur les données préalables relatives aux passagers), ainsi que la coopération dans les domaines de l'enseignement supérieur, des soins, des médicaments et du dépistage du cancer.

Sous le titre « **Un nouvel élan pour la démocratie européenne** », la Commission européenne présentera des initiatives en faveur de l'état de droit (dont notamment les rapports sur la situation dans les Etats membres), de la transparence, l'indépendance et le

pluralisme des médias, de l'égalité des chances entre hommes et femmes, de la reconnaissance de la parentalité et des procédures pénales.

D'autres priorités pour 2022 sont l'Année européenne de la jeunesse et la Conférence sur le futur de l'Europe. La Présidence française présentera en mai 2022 un document résumant les recommandations des citoyens et des parlements nationaux.

Le programme « Next Generation EU » et le programme de vaccination contre le Covid-19 seront poursuivis.

La déclaration sur les priorités de l'Union européenne a été adoptée en décembre 2021 par la Commission européenne, le Conseil et le Parlement européen.

Mme Calteux fait savoir que les services de la Représentation de la Commission européenne sont à disposition des députés pour la présentation de dossiers, l'organisation de visites de commissaires ou hauts fonctionnaires européens ou encore des visites de travail à Bruxelles. Elle annonce d'ailleurs que la Fête de l'Europe aura lieu le 9 mai 2022 à Esch-sur-Alzette. L'année 2022 verra les commémorations des 70 ans de l'installations des premières institutions européennes à Luxembourg, le 30^e anniversaire du Traité de Maastricht et les 20 ans de l'euro.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus du débat.

Il est rappelé que les Présidents des commissions sectorielles ont été invités, par courrier du 3 janvier 2022, à fixer les priorités respectives en matière de dossiers européens.

M. Cruchten évoque les travaux de la Chambre des Députés concernant la Conférence sur le futur de l'Europe et remercie la Représentation de la Commission européenne pour son appui.

Mme Calteux répond aux questions posées par M. Galles que la décision sur l'année européenne de la jeunesse 2022 invite tous les Etats membres à organiser des manifestations afin de mieux impliquer les jeunes aux débats de la société. Pour toutes ses activités organisées en 2022, la Représentation mettra un accent particulier sur la jeunesse. Quant aux semi-conducteurs, Mme Calteux fait savoir que seulement 20% de la part mondiale de la production est généré en Europe. Dans ce secteur, l'Europe est donc dépendante des autres continents. Le but est d'augmenter la part de marché en partenariat avec des pays tiers.

M. Mosar pose une série de questions. Il s'avère en réponse qu'en matière de technologies, l'Union européenne ne se place pas partout au premier rang. Il y a des retards à récupérer, et c'est à cette fin que la Commission européenne a pris les initiatives citées. Un domaine critique est la sécurité et la défense, mais d'autres domaines de l'économie sont également visés. La recherche, le développement et l'innovation génèrent des coûts élevés. Il s'agit donc d'investir pour rester compétitif. Le développement de nouvelles technologies est d'ailleurs prévu dans le plan de relance et de résilience de l'UE. Quant à la surréglementation, l'UE est souvent perçue comme étant bureaucratique. Outre les directives et règlements qui doivent être transposées, la Commission européenne émet des recommandations qui laissent une certaine marge de manœuvre aux Etats membres, tout en servant à rehausser les normes et les standards. Une proposition de la Commissaire Vestergaard sur la standardisation sera bientôt publiée. Cette initiative a pour but d'alléger les procédures. L'application de la protection des données se heurte parfois à d'autres intérêts, de la sorte que les règlements afférents seront réanalysés. Le dossier de la fiscalité est prioritaire pour le Luxembourg. Il serait souhaitable d'arriver à un « level playing field » au niveau mondial. Sans aucun doute,

le Luxembourg devra défendre ses intérêts avec beaucoup de prudence, en se présentant comme « fair player ».

M. Angel souligne que les députés européens sont toujours prêts à participer à des réunions des commissions sectorielles de la Chambre des Députés si un dossier prioritaire les concernant était débattu. Il regrette que la Présidence française semble vouloir clôturer la Conférence sur le futur de l'Europe le 9 mai 2022, bien qu'elle ait commencé avec un an de retard et que certains panels des citoyens ont dû être annulés à cause de la pandémie. Ce sujet sera encore débattu au sein du Parlement européen. M. Angel souhaite que la Commission européenne s'aligne à la proposition d'une éventuelle prolongation de la Conférence. Il demande d'avoir des détails sur le rôle du « European semester officer (ESO) » au sein de la Représentation de la Commission européenne. Mme Calteux répond qu'un rapport sur la Conférence sur le futur de l'Europe sera émis en mai 2022, mais que les Présidences futures ne pourront pas s'abstenir à discuter sur son contenu. Le processus de la Conférence était initialement prévu pour une durée de deux ans. Le rapport de la Présidence française sera probablement à considérer comme l'achèvement d'une étape parmi d'autres. Il faudra tenir des discussions contradictoires entre toutes les institutions pour retenir ensuite des mesures concrètes et utiles, sinon le rapport risquerait de rester lettre morte. Le « European semester officer (ESO) » au sein de la Représentation dépend directement du Secrétariat général de la Commission européenne. Sa mission est de faire des rapports sur la situation macroéconomique et financière du Luxembourg, ainsi que sur la mise en œuvre du plan de relance. Par ailleurs, la Présidence française souhaite réviser les règles de la gouvernance économique, ce qui entrera également dans les compétences de l'ESO.

Il s'avère en réponse à des questions de M. Gloden que la situation en Ukraine est un grand défi actuel pour l'UE. La Présidente de la Commission européenne souhaite que l'UE joue en rôle important sur la scène internationale ensemble avec ses partenaires. L'intégrité territoriale de l'Ukraine et la liberté de chaque pays de choisir ses alliances sont des éléments très importants. Par ailleurs, l'UE entend s'investir plus étroitement dans la cybersécurité. Quant au sujet du contrôle de la concentration, il n'y a pas encore de plus amples précisions sur d'éventuelles initiatives.

Mme Bernard revient sur le sujet du dialogue avec les jeunes dans le cadre de la Conférence sur le futur de l'Europe et d'autres plateformes instaurées par l'Union européenne, en demandant si la Commission européenne en fera une évaluation. Par ailleurs, elle demande de savoir si la Commission européenne fera des propositions pour soutenir le secteur culturel qui a beaucoup souffert sous la pandémie. Mme Calteux répond que la Commission européenne présentera un nouveau programme ALMA permettant l'échange de jeunes en formation professionnelle à l'instar du programme ERASMUS. Cette initiative peut s'avérer comme bonne opportunité pour le Luxembourg. Le soutien à la jeune génération est d'ailleurs un sujet transversal pour toutes les nouvelles initiatives de la Commission européenne. En matière de culture, le projet « Bauhaus » annoncé en 2021 se poursuivra. Le projet « Creative Europe » concernant le financement de la production cinématographique sera doté cette année de 100 millions d'euros de plus. Ceci serait une preuve pour la volonté de la Commission européenne de s'investir aussi dans le domaine de la promotion culturelle qui fait partie du mode de vie européen.

M. Di Bartolomeo évoque le sujet de la santé, en se félicitant des initiatives prises au niveau européen. Il souligne l'importance de maintenir les services de la DG Santé de la Commission européenne au Luxembourg et cite comme exemple le Comité de sécurité sanitaire basé à la Cloche d'Or. Mme Calteux répond que plusieurs services européens du domaine de la santé assurant un travail important dans la gestion de la crise sanitaire sont implantés au Luxembourg. Une décision sur l'établissement de l'autorité HERA, installée actuellement à Bruxelles, sera réanalysée dans deux ans. Luxembourg a des atouts en tant que siège

d'institutions européennes, mais doit aussi affronter des défis pour augmenter son attrait, surtout dans le domaine du coût du logement.

En réponse à des questions de M. Graas, Mme Calteux cite l'initiative « Strategic Compass for the EU » dans le domaine de la sécurité et de la défense. Cette proposition a comme objectif de renforcer les capacités de l'UE en matière de sécurité et de défense, ensemble avec les partenaires stratégiques. L'idée est de développer une capacité de déploiement européenne pour être opérationnel dans des meilleurs délais. Le paquet « défense » sera par ailleurs présenté au cours de ce semestre.

Mme Metz fait savoir que le statut de l'autorité HERA en tant qu'agence proprement dite est discutée au Parlement européen et que la question du siège ne dépend pas seulement des coûts du logement. L'oratrice évoque l'agence européenne des médicaments (EMA) qui a joué un rôle important quant aux vaccins contre le SARS-Cov-2. Par ailleurs, elle souligne l'importance du dossier « EU Health Standard Space » sur une meilleure coordination en matière, entre autres, de maladies rares. Mme Metz souhaiterait que la Commission européenne développe une approche plus globale sur la distribution de vaccins, au lieu de se focaliser sur l'Europe. Au sujet du paquet « Fit for 55 » en matière de lutte contre le changement climatique, Mme Metz s'indigne du fait que le nucléaire sera inclus dans la taxonomie des investissements en tant qu'énergie « propre ». Il serait douteux qu'une décision d'une telle importance puisse être prise par la procédure de l'acte délégué. Elle n'est d'ailleurs pas d'avis que l'UE ait une surréglementation. Des normes et standards communs seraient nécessaires dans le cadre d'une économie durable et dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Or, les règles devraient être fixés dans un esprit cohérent et responsable. Mme Metz donne à considérer que de nouvelles règles en matière de l'exploitation de l'espace sont en discussion, ce qui pourrait intéresser le Luxembourg en tant qu'acteur dans ce secteur économique. Mme Calteux confirme que les dossiers cités par Mme Metz sont d'actualité au sein des institutions européennes. Plusieurs initiatives englobent par exemple la coopération avec le continent africain. En matière de taxonomie, la procédure de l'acte délégué prévoit une décision au collège des commissaires à la suite de la consultation des Etats membres. Ensuite, le Conseil et le Parlement européen rendront leurs avis dans un délai de quatre mois. Ce délai peut être prolongé de deux mois. Au Conseil, il sera théoriquement possible qu'une minorité de blocage s'établisse. Mme Calteux affirme qu'il est important de fixer des standards et des normes forts. Deux initiatives européennes seront par ailleurs prises concernant notamment la sécurité des systèmes de communication par satellite et le domaine spatial.

Il s'avère en réponse à une intervention de M. Bauler exprimant des craintes sur la stabilité de nos démocraties que la Commission européenne prend ce sujet très au sérieux. Les valeurs européennes et l'état de droit sont des principes de base qui sont discutés dans de nombreux dialogues avec les citoyens que tout Etat membre est invité à organiser. L'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne sur l'état de droit est d'ailleurs attendu avec beaucoup d'intérêt.

Quant au sujet du soutien des PME, de nouvelles initiatives de la Commission européenne seront présentées dans les prochains mois.

Le Président de la Chambre des Députés remercie la Représentante de la Commission européenne au Luxembourg et ses collaborateurs pour cet entretien fructueux permettant à la Chambre des Députés de mieux évaluer les priorités en matière de dossiers européens.

Luxembourg, le 17 janvier 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact